

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2021 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2021 05 17 n° 11 : SCOLAIRE - Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Nombre de conseillers		Date de la convocation: 11/05/2021	
En exercice :	33		
Présents :	23	Affichage de la convocation: 11/05/2021	
Pouvoirs:	7	The reality of the second of t	
Votants:	30	Affichage du compte rendu: 20/05/2021	

Présents: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.

Absents ayant remis pouvoir:

Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER

M Philippe LARGE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR

M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES

Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES

Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à Mme Carine BERNY

Absents ou excusés :

M Gerbert RAMBAUD

Mme Chantal ROCHE

Mme Fatima FERNI

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés) a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Réparti par secteur, le RASED couvre les communes de Vaugneray, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, et Sainte-Consorce. Le RASED sollicite une subvention une participation des communes pour ses frais de fonctionnement et d'équipement. Pour l'année scolaire 2020-2021, la subvention sollicitée est de 2000 €.

La participation financière de chaque commune est établie au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Pour la commune de Vaugneray, la participation au titre de l'année scolaire 2020-2021 est de 266,95 €.

La subvention sera versée à l'OCCE pour le compte du RASED

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21

Vu la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

Vu le projet de convention;



Délibération n° 2021 05 17 n° 11 : SCOLAIRE -Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, Dont le résultat est le suivant : 30 suffrages exprimés: 30 voix Pour UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en

matière scolaire (RASED Brindas)

FIXE la participation communale à 266,95 € au titre de l'année scolaire 2020-2021 ;

DIT QUE la dépense sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant pour l'année 2020-2021 le

montant de la participation financière aux frais de fonctionnement et

d'équipement du RASED.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

21/05/2021

et de la publication en mairie le

21/05/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN